

Assurance-chômage : les négociations commencent !

Ce mardi 8 novembre sera la 1ère journée des "négociations" officielles du futur régime d'assurance-chômage dont les annexes les 8 et 10 (intermittents du spectacle).

Alors que le rapport de Jean-Paul Guillot, expert gouvernemental chargé de préparer le protocole Unédic à venir, vise à diminuer de manière importante le nombre d'intermittents du spectacle par une politique de l'emploi culturel inadaptée aux pratiques réelles de travail et d'emploi (restriction du périmètre), alors que ce même rapport suggère que "le seuil d'affiliation soit progressivement relevé" (550h., 600h. ... au lieu de 507h.?), les "négociations" de la convention Unédic commencent. Un nouveau protocole régissant l'assurance-chômage des intermittents du spectacle doit être négocié avant le 1er janvier prochain.

Cette négociation entre partenaires "sociaux" utilisera encore une fois l'arme du déficit pour durcir l'accès aux droits et les réduire.

Le gouvernement devra agréer la prochaine convention pour qu'elle entre en vigueur. Comme le montrent le contrôle renforcé des chômeurs, l'annonce d'une "réforme" du RMI

ou la politique fiscale profondément inégalitaire qu'il met en oeuvre, il a pour l'heure clairement choisi de faire porter sur les salariés, chômeurs, précaires et intermittents, le poids du chômage de masse et de l'emploi précaire ou discontinu.

Le gouvernement évoque l'"incitation au travail" pour refuser que soit assuré le droit à une continuité de revenu et éviter de payer le prix d'une production flexible que l'Unédic finance actuellement en partie (et si chichement...), dans la culture comme ailleurs : on dénombre, par exemple, 720 000 chômeurs employés en "activité à temps réduit" (mal) indemnisés, comme des centaines de milliers d'intérimaires et de saisonniers, par cette institution. Lorsqu'on nous dit que

l'Unédic doit "cesser de financer la culture", faut-il en déduire que cette institution ne doit plus financer la production de logements et d'infrastructures par l'entremise du versement d'allocations à des salariés du BTP ? Faut-il que les salariés à l'emploi discontinu se voient privés de droit, à l'instar de la situation inacceptable faite aux chômeurs dont moins de la moitié perçoivent actuellement une allocation ?



Agissons avant qu'il ne soit trop tard, le 1er janvier 2006 ne doit pas être un 27 juin 2003.

Avec les organisations de chômeurs, de précaires, d'intermittents et des structures syndicales soyons présents nombreux et déterminés pour porter nos propositions et agir.

Tous mardi 8 novembre à 14H au Medef Appel à rassemblement et action

Medef, 55 avenue Bosquet, M° École militaire

Faites le savoir sur les lieux de travail et ailleurs, le succès de la mobilisation en dépend

Prochaines assemblées générales lundi 31 octobre, lundi 7 novembre à 19H

Coordination des Intermittents et Précaires d'Île-de-France >>> www.cip-idf.org

14 quai de Charente, 75019 Paris (M° Corentin Cariou) / 01 40 34 59 74

Lundi de 14h à 17h et jeudi de 17h à 20h, permanences CAP (Conséquences de l'Application du Protocole) :

s'informer sur les droits, témoigner sur l'application du protocole et le combattre

Chèque de soutien à l'ordre de l'AIP